

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 avril 2017

N°84/04/2017 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 25 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 avril 2017.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Bernard PECOU, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Laura NICOLAS à Marie-Claude BERLY, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absent : 1

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

Monsieur Philippe FASAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, 2° ;

Chaque année, la ville de Montauban recrute des agents saisonniers afin d'assurer la continuité des services ouverts au public, ainsi que pour renforcer les équipes chargées de l'entretien des espaces verts, et les services culturels ;

C'est pourquoi, il vous est proposé de créer les emplois saisonniers suivants afin de couvrir les besoins des services municipaux pour la période estivale 2017 :

Etat-civil

- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juin au 30 juin 2017
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2017

Grade de référence : adjoint administratif territorial, 1^{er} échelon

Missions : accueil du public, tâches administratives

Fêtes et Cérémonies

- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juin au 30 juin 2017
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017

Grade de référence : adjoint technique territorial, 1^{er} échelon

Missions : manutention et participation à l'organisation techniques des évènements proposés par la Ville.

Médiathèque

- 12 saisonniers (ETP) à répartir sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017

Grade de référence : adjoint territorial du patrimoine, 1^{er} échelon

Missions : accueil du public, classement et archivage des documents

Pôle mémoire

- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juillet au 31 août 2017

Grade de référence : adjoint territorial du patrimoine, 1^{er} échelon

Missions : accueil du public, classement et archivage

Musée Ingres (Hors les murs)

- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017
- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2017
- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} septembre au 30 septembre 2017

Grade de référence : adjoint territorial du patrimoine, 1^{er} échelon

Missions : gardiennage, accueil

Espaces verts et naturels

- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017
- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2017

Grade de référence : adjoint technique territorial, 1^{er} échelon

Mission : jardinier

Festival Montauban en scènes

- 2 saisonniers (ETP) du 15 juin au 15 juillet 2017

Grade de référence : adjoint technique territorial 1^{er} échelon

Missions : manutention et participation à l'organisation techniques des événements proposés par la Ville.

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice en cours sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnels,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- créer les emplois saisonniers pour 2017, tels que présentés ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **02 MAI 2017**

De sa publication/affichage le **02 MAI 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 avril 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

